

## COMMUNIQUE DE PRESSE

Strasbourg, le 11/07/2023

### L'État accompagne les commerçants touchés par les violences urbaines

Plusieurs centaines de commerçants, artisans et chefs d'entreprises ont été affectés sur l'ensemble du territoire national par les récentes émeutes urbaines.

L'État est pleinement mobilisé pour les accompagner, au cas par cas, pour un retour au fonctionnement normal des activités économiques dans les meilleurs délais.

La préfète du Bas-Rhin a souhaité saisir les acteurs institutionnels, Collectivité Européenne d'Alsace, ville de Strasbourg, chambres consulaires, pour les sensibiliser à la situation de ces entreprises.

Un courrier a été envoyé aux commerçants du Bas-Rhin touchés par ces violences urbaines pour leur rappeler les démarches à suivre et les assurer de la mobilisation des services de l'État.

Les commerçants, artisans et chefs d'entreprise concernés sont invités dans un premier temps à porter rapidement plainte auprès des services de police ou de gendarmerie et à déclarer le sinistre subi à leur compagnie d'assurance afin d'activer leurs indemnisations.

Le conseiller départemental aux entreprises en difficulté (anciennement conseiller départemental à la sortie de crise), placé auprès du directeur régional des finances publiques, est le correspondant privilégié de ces acteurs touchés par les émeutes afin de les accompagner de manière personnalisée en matière économique.

Ce conseiller est notamment chargé de les orienter en matière d'indemnisation assurantielle, vers le bon dispositif de soutien ou encore vers le partenaire qui saura le mieux répondre à leurs difficultés. Il pourra également procéder, en lien avec les commerçants en difficulté, à l'examen des possibilités d'action en matière de créances fiscales et sociales.

Il peut être contacté par téléphone (07.78.05.80.92 ou 03.88.25.37.93) ou par courriel : [codefi.ccsf67@dgifp.finances.gouv.fr](mailto:codefi.ccsf67@dgifp.finances.gouv.fr)

### Contact presse

Service de la Communication Interministérielle  
Tél : 06 45 59 26 76  
Mél : [pref-communication@bas-rhin.gouv.fr](mailto:pref-communication@bas-rhin.gouv.fr)

Préfecture du Bas-Rhin  
Tél : 03 88 21 67 68  
[www.bas-rhin.gouv.fr](http://www.bas-rhin.gouv.fr)  
5, place de la République – 67 073 Strasbourg Cedex

 [@PrefetGrandEstBasRhin](https://www.facebook.com/PrefetGrandEstBasRhin)

 [@Prefet67](https://twitter.com/Prefet67)

 [@Préfecture de la région Grand Est, préfecture du Bas-Rhin](https://www.linkedin.com/company/Préfecture-de-la-région-Grand-Est-préfecture-du-Bas-Rhin)